



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_037

OBJET : Budget principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021

Exposé

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif. L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L.2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- et,
- soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
- soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Une reprise anticipée des résultats est proposée lors du vote du budget 2022 et se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

COMPTE ADMINISTRATIF XXXX Voté le :		REPRISE ANTICIPEE (3) Délibération du : 05 AVRIL 2022 (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice budget principal précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 8 275 514,69
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2021, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00	B Résultats antérieurs reportés (par délibération du 28/06/2018 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 8 275 514,69
C Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	0,00	C Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser)	+ 16 966 291,98
D Solde d'exécution d'investissement 2021 (précédé de + ou -)		D Solde d'exécution d'investissement 2021 (précédé de + ou -)	
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	+ 14 434 762,39
D 001 (besoin de financement)	0,00	Résultat de l'exercice budget principal	+ 14 434 762,39
R 001 (Excédent d'investissement)		D 001 (besoin de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 (4)	0,00	R 001 (excédent de financement)	+ 14 434 762,39
		E Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 (4)	- 24 073 303,53
Besoin de financement F (=D+E)	0,00	Besoin de financement F (=D+E)	9 638 541,14
AFFECTATION = C (=G+H)	0,00	REPRISE ANTICIPEE = H	25 241 806,67
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00	1) Prévisions d'affectation en réserves R 1068 G=couverture obligatoire du besoin de financement F	9 638 541,14
(2)	0,00	2) H Report en fonctionnement R 002 (2) (Si C>F, H=C-G)	15 603 265,53
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

(1) Indiquer l'origine : produits des cessions, subventions, créances, opérations pour le compte de tiers, soit un total de rapprochés de x€ de dépenses, soit un déficit de financement de x €.

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol.I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §4)

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 9) pour :

- **Constater** et approuver les résultats de l'exercice 2021,
- **Adopter**, pour le budget 2022, la reprise anticipée des résultats ci-dessus,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :

Pieces justificatives reprise résultats

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 AVRIL 2022

Date d'envoi de la convocation : le 25/03/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 178

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane (A partir de 18h35), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (A Partir de 18h42), CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît (A partir de 19h00), FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie (Jusqu'à 19h30), HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 19h25), JOLY Jean-Marc, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René (Jusqu'à 18h35), LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean (A partir de 18h46), LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 20h10), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (A partir de 19h54), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie-Joseph suppléante de PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h40), TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques.

Ont donné procurations :

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DOREY Jean-Marie à BERTEAUX Jean-Pierre, DUBOIS Ghislain à GUILBERT Joël, FONTAINE Hervé à LEQUERTIER Colette, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à FAGNEN Sébastien, HEBERT Karine à MARGUERITTE Camille, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy (A partir de 19h30), HULIN Bertrand à PLAINEAU Nadège, LECHATREUX Jean-René à BRIENS Eric (A partir de 18h35), LEJEUNE Pierre-François à DUVAL Karine (Jusqu'à 20h10), LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à FAUDEMER Christian, MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (Jusqu'à 19h54), RON SIN Chantal à DUVAL Karine, SOINARD Philippe à LEMONNIER Thierry, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIEL-BONYADI Barzin à DUFILS Gérard, VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, FRANCOIS Yves, HUREL Karine, LE PETIT Philippe, LETERRIER Richard, VIVIER Sylvain.

BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

COMPTE ADMINISTRATIF XXXX Voté le :		REPRISE ANTICIPEE (3) Délibération du : 05 AVRIL 2022 (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice budget principal précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 8 275 514,69
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2021, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00	Résultat de l'exercice budget principal	+ 8 275 514,69
C Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	0,00	B Résultats antérieurs reportés (par délibération du 06/04/2021 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 16 966 291,98
		Résultat antérieur reporté budget principal	+ 16 966 291,98
		C Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser)	+ 25 241 806,67
D Solde d'exécution d'investissement 2021 (précédé de + ou -)		D Solde d'exécution d'investissement 2021 (précédé de + ou -)	
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	+ 14 434 762,39
D 001 (besoin de financement)	0,00	Résultat de l'exercice budget principal	+ 14 434 762,39
R 001 (Excédent d'investissement)		D 001 (besoin de financement)	+ 14 434 762,39
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 (4)	0,00	R 001 (excédent de financement)	+ 14 434 762,39
		E Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 (4)	- 24 073 303,53
Besoin de financement F (=D+E)	0,00	Besoin de financement F (=D+E)	9 638 541,14
AFFECTATION = C (=G+H)	0,00	REPRISE ANTICIPEE = H	25 241 806,67
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture de besoin de financement F	0,00	1) Prévisions d'affectation en réserves R 1068 G=couverture obligatoire du besoin de financement F	9 638 541,14
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00	2) H Report en fonctionnement R 002 (2) (SI C>F, H=C-G)	15 603 265,53
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

(1) Indiquer l'origine : produits des cessions, subventions, créances, opérations pour le compte de tiers, soit un total de rapprochés de x€ de dépenses, soit un déficit de financement de x €.

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol.I, Tome II, titre 3, Chapitre 6, §4)

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Etabli par l'ordonnateur,

Visé par la Trésorière, le

La Trésorière,

Nathalie FILLATRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
22, rue F. Lavielle - BP 719
6107 CHEXBURG-OCTONILLE CELEX
Tél. : 02 33 10 11 90

40000 - CA DU COTENTIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	7 094 414,27		7 340 348,12		14 434 762,39
Fonctionnement	26 668 948,30	9 702 656,32	8 275 514,69		25 241 806,67
TOTAL I	33 763 362,57	9 702 656,32	15 615 862,81		39 676 569,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
40011-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
Investissement	-946 700,67		-995 093,36		-1 941 794,03
Fonctionnement	-69 412,15		1 271,41		-68 140,74
Sous-Total	-1 016 112,82		-993 821,95		-2 009 934,77
40012-DEVELOPPEMENT ECO LOC MI					
Investissement	568 570,09		56 425,86		624 995,95
Fonctionnement	1 034 229,45		482 665,69		1 516 895,14
Sous-Total	1 602 799,54		539 091,55		2 141 891,09
40014-ABATTOIR					
Investissement	18 487,49		4 344,00		22 831,49

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_037-DE

La Trésorière,

Nathalie FILLATRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
22, rue F. Lavelle - BP 719
59107 CHERBOURG-OCTONVILLE CEDEX
Tél : 02 33 10 11 80

LE COTENTIN COMMUNAUTE D AGGLOMERATION CHERBOURG EN COTENTIN LE 17/01/2022
 BUDGET PRINCIPAL

NOMENCLATURE	MONTANT
1326 01 REELLE	43 854,93
AUTRES SUBV EQUIP NON TRANSFER	
1328 510 REELLE	175 000,00
AUTRES SUBV EQUIP NON TRANSFER	
1331 95 REELLE	65 211,90
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERR	
1337 95 REELLE	43 837,50
DOTATION SOUTIEN INVEST. LOCAL	
1341 510 REELLE	63 000,00
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERR	
1348 833 REELLE	11 280,00
AUTRES	
4582 020 458229 REELLE	138 013,88
DEP REGUL OP COMPTES TIERS	
4582 020 458243 REELLE	2 507,78
DEP REGUL OP COMPTES TIERS	
4582 822 458244 REELLE	20 224,94
DEP REGUL OP COMPTES TIERS	
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET	26 809 171,44
TOTAL DES RECETTES DC BUDGET	2 735 867,51

Solde BAR

-24 073 303,53.

POUR M. LE PRESIDENT



M. LE VICE-PRESIDENT
 ERIC BRIENS.

La Trésorière,

Nathalie FILLATRE

COMMUNE DES FINANCES
 22, rue F. Lavielle
 50117 CHERBOURG-OCT-
 Tel : 02 33 10